

Séance du 20 Juin 2014



**Procès-verbal n° 06
Commune de Grézieu-la-Varenne
2014**

JUIN 2014



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 20 Juin 2014 - n° 06

CONVOCATION en date du vendredi treize juin deux mille quatorze, adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le vingt juin deux mille quatorze.

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire, en suite de la convocation du vendredi treize juin deux mille quatorze.

PRÉSENTS :

Bernard ROMIER	MAIRE
Claudine ROCHE	ADJOINTE
Sophie MONTAGNIER	ADJOINTE
Christian JULLIEN	ADJOINT
Monia FAYOLLE	ADJOINTE
Jacques FORAT	ADJOINT
Jean-Luc DUVILLARD	ADJOINT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BESSENAY Eric
BOULANGE Béatrice
BOUVET Patrick
CHAPPAZ Jean-Marc
GRATALOUP Pierre
GUY Bernard
JERDON Sylvie
MEILHON Jacques
MEUNIER Laurence
PERRIER Murielle
POUSSE Anne-Virginie
PRADAT Eric
RAMUS Bruno
ROOSES Julie
SCARNA Mario
VARAGNAT Chantal

POUVOIRS :

Eliane BERTIN	donne pouvoir à Jacques MEILHON
Jean-Claude CORBIN	donne pouvoir à Pierre GRATALOUP
Stéfania FLORY	donne pouvoir à Julie ROOSES
Laurent FOUGEROUX	donne pouvoir à Bernard ROMIER
Bernard GUY	donne pouvoir à Bruno RAMUS
Emilie SOLLIER	donne pouvoir à Eric BESSENAY
Renée TORRES	donne pouvoir à Chantal VARAGNAT

ABSENTS :

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 20 juin 2014 - 19h00

Bernard Romier : Je vous propose de commencer à 19h05 malgré les absents non représentés parce que nous avons un impératif d'horaire. Il faut impérativement que les procès verbaux soient transmis à la gendarmerie avant 20h00, c'est une obligation imposée par Mr le Préfet. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a été avancé à 19h00. La date était fixée au 20 juin. Avant de commencer la séance du conseil municipal, je voudrais présenter nos condoléances à Jean-Luc.

Les pouvoirs : Bernard Guy donne pouvoir à Bruno RAMUS, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Eric BESSENAY, Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOUP, Stéfania FLORY donne pouvoir à Julie ROOSES, Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Bernard ROMIER et Renée TORRES donne pouvoir à Chantal VARAGNAT.

Ce qui fait 7 pouvoirs, donc $29 - 7 = 22$, le quorum est atteint. Je vous rappelle que la séance est enregistrée, je vous demande de bien éteindre vos téléphones portables, même en vibreur, pour ne pas qu'il y ait des problèmes de transcription dans le PV avec des interférences.

Elections des sénateurs : Désignation des délégués et suppléants au sein du Conseil Municipal

1^{er} point désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales. Vous avez reçu le dossier il y a une quinzaine de jours. Je vous rappelle, il faut une liste au maximum de 20 personnes, une parité en alternance, nous avons droit à 15 titulaires et 5 suppléants. Le nombre de suppléants est fixé par rapport au nombre de titulaires, par tranche de 5, on a droit à 5 suppléants. C'est en principe un scrutin de liste, « Grézieu des projets, un avenir » on arrivait à 11 Titulaires et 4 suppléants et la liste « Grézieu un nouveau souffle » à 4 Titulaires et 1 suppléant.

Bruno tu m'as contacté pour me demander de faire une liste conjointe. J'en ai parlé à mon groupe qui était d'accord, voilà pour l'historique.

Je vous propose de procéder au vote sachant que nous avons fait préparer l'isoloir, nous verrons si nous en avons besoin.

Titulaires : Bernard ROMIER, Claudine ROCHE, Christian JULLIEN, Monia FAYOLLE, Jacques FORAT, Murielle PERRIER, Jean-Luc DUVILLARD, Julie ROOSES, Patrick BOUVET, Sylvie JERDON, Jean-Marc CHAPPAZ, Eliane BERTIN, Bruno RAMUS, Renée TORRES, Eric PRADAT.

Suppléants : Sophie MONTAGNIER, Eric BESSENAY, Emilie SOLLIER, Jean-Claude CORBIN, Chantal VARAGNAT.

Constitution du bureau de vote, il faut 5 personnes.

Il faut le Maire

Il faut les 2 plus anciens présents : Jacques Forat, Chantal Varagnat

Il faut les 2 plus jeunes présents : Julie Rooses et Eric Bessenay

Bernard Romier : Est-ce que vous souhaitez une mise sous enveloppe ?

Bernard Romier : Il faut que ce soit plié, vous avez le choix entre le « blanc plié » ou la « liste pliée ».

Est-ce qu'il y a un candidat en plus pour être secrétaire de bureau ? Monia Fayolle. Personne ne s'y oppose ?

Déroulement de vote

29 bulletins de vote trouvés dans l'urne.

Liste unifiée : 28 votes

Blanc : 1 vote

Je remets les bulletins ? On va excuser Arminda qui va préparer les différents documents. On va passer au point suivant de l'ordre du jour.

1°- Election du secrétaire de séance

Est-ce qu'il y a un candidat ou candidate pour être secrétaire de séance ? Mario Scarna. Personne ne s'y oppose ? Donc Mario Scarna.

2°- Validation des Procès-verbaux des conseils Municipaux du 10 avril et 06 mai 2014

On va commencer par le vrai 4, celui du 10 avril 2014. Est-ce qu'il y a des remarques

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Approbation du Procès Verbal du 10 avril 2014 N°4

Remarques sur le Procès Verbal du 06 mai 2015 N°5 :

Est-ce qu'il y a des remarques

Erreur dans la numérotation : PV N° 5

Bruno Ramus : « Eliane porte à ma connaissance, page 17 : il est écrit « diz » mais il s'agit du SDIS.

Page 18 : Ce n'est pas oui, c'est non. Eliane BERTIN répond Non à la question de Stéfania Flory sur l'accueil de jour.

Et enfin pour rendre à Christian ce qui en l'occurrence appartient à Daniel. Page 19 : Président du Conseil d'Administration des

Emeraudes : Monsieur Daniel JULLIEN. »

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Approbation du Procès Verbal du 06 mai 2014 N°5

3°- Affaires générales :

a) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Bernard Romier : Nous avons créé un comité, composé 7 personnes, et en particulier Bruno et Eliane pour que l'opposition soit associée.

Après 3 heures de réunion, nous sommes parvenu à un certain consensus. Je vous propose de reprendre très rapidement le règlement intérieur, pas tous les points, je vais parcourir les pages, mais insister sur quelques points qui me semblent importants.

ARTICLE 1 : PERIODICITE DES SEANCES

Bernard Romier : rien de particulier.

ARTICLE 2 : CONVOCATIONS

ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR,

Bernard Romier : Rien de nouveau, par contre en bas de page, « Lorsqu'un Conseiller Municipal souhaite que soit inscrit un point à l'ordre du jour, il en soumet la demande au Maire, par écrit, dix jours francs au moins avant la date du Conseil. »

Bernard Romier : 10 jours francs afin que cela soit antérieur à l'envoi de la convocation du conseil municipal.

Page 2, un point qui peut être important, article 3 « Le Maire peut régulièrement retirer un dossier inscrit à l'ordre du jour. »

Bernard Romier : Bien sûr avant qu'il ne soit débattu.

ARTICLE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDEES A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

ARTICLE 5 : PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Bruno Ramus : Désolé, je n'ai pas réagit tout de suite, le maire peut régulièrement « retirer un dossier inscrit à l'ordre du jour », il n'a pas été précisé, s'il donnait une explication ou si elle était nécessaire ou pas.

Bernard Romier : Nous avons repris les textes qui sont en vigueur, mais je m'engage à fournir la raison. Mais je ne pense pas que le maire soit tenu de donner une raison, il doit avoir le droit d'enlever un point sans avoir à fournir une explication.

Bruno Ramus : d'accord.

ARTICLE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDEES A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

ARTICLE 5 : PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

ARTICLE 6 : EXERCICE DE LA PRESIDENCE

Article 7 : QUORUM

Bernard Romier : rien de nouveau.

ARTICLE 8 : POUVOIRS

Bernard Romier : rien de nouveau

ARTICLE 9 : ACCES ET TENUE DU PUBLIC

Bernard Romier : rien de nouveau

Bernard Romier : Il y a la possibilité de réunir à huit clos le conseil municipal

ARTICLE 10 : FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

CHAPITRE II - DEROULEMENT DES SEANCES - ORGANISATION DES DEBATS ET VOTES

ARTICLE 11 : DEROULEMENT DE LA SEANCE

Bernard Romier Un point qui peut être intéressant: « Une modification dans l'ordre des affaires soumises à délibération peut être proposée par le Maire, à son initiative ou à la demande d'un Conseiller Municipal, au Conseil Municipal qui l'accepte à la majorité absolue. »

Ce n'est pas pour supprimer un point mais pour des raisons de débats et de cohérence éventuelle, de modifier l'ordre de l'ordre du jour.

ARTICLE 12 : DEBATS ORDINAIRES

ARTICLE 13 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Bernard Romier Ensuite on arrive aux articles 14 et 15 qui sont nouveaux, en particulier l'article 14.

ARTICLE 14 : QUESTIONS ECRITES

Bernard Romier « Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale dans la limite de 72 heures avant le conseil municipal. Elles ne donnent pas lieu à débat. »

Chantal Varagnat : Pourquoi elles ne donnent pas lieu à débat ? La question est posée et elle reste sans réponse ?

Bernard Romier : Elles donnent lieu à réponse mais ne donnent pas lieu à débat

Bruno Ramus : En fait pour qu'elles donnent lieu éventuellement à débat il faudrait solliciter qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil.

Bernard Romier : tout à fait. Il y aura donc de nombreuses possibilités, puisque le conseil municipal peut demander à inscrire un point à l'ordre du jour 10 jours avant.

« La réponse aux questions écrites fait l'objet d'une transcription dans le CR de la séance à la demande de la personne à l'origine de ladite question. »

ARTICLE 15 : QUESTIONS ORALES

Les Conseillers Municipaux peuvent, après examen des délibérations portées à l'ordre du jour, exposer à chaque séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elles ne donnent pas lieu à débat.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une autre séance du Conseil Municipal.

Bernard Romier : C'est-à-dire que si nous n'avons pas les éléments pour répondre, cette question est reportée au prochain conseil municipal. La réponse aux questions orales fait l'objet d'une transcription dans le compte rendu de la séance à la demande de la personne à l'origine de ladite question..

ARTICLE 16 : VOTES

Bernard Romier : Rien de nouveau- vote à main levée, c'est ce qui se fait actuellement.

Il y a des votes plus spécifiques, à bulletin secret, tout ce qui concerne l'élection, ou suivant les sujets, certains point à l'ordre du jour peuvent être votés à bulletin secret, dans ce cas, il faut que le tiers des membres présents le demande, les pouvoirs ne comptent pas. On peut également demander un vote à scrutin public ou nominal et là il faut le ¼ des présents qui le demande.

ARTICLE 17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Bernard Romier : C'est ce qui est fait habituellement.

ARTICLE 18 : LEVEE DE LA SEANCE

Bernard Romier : Rien de particulier

CHAPITRE III - PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DE SEANCE

ARTICLE 19 - PROCES-VERBAUX ET COMPTES RENDUS DE SEANCE

Les débats sont enregistrés. Les enregistrements sont conservés et consultables par les membres du Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine (L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Jacques Meilhon : est-ce qu'il y a une limite à la limite de conservation

Bernard Romier : non il n'y a pas de limite, ils sont conservés, tant qu'ils sont audibles.

Jacques Meilhon : Tant que la partie écrite n'est pas approuvée.

Bernard Romier : Depuis qu'il y a des enregistrements, ils sont conservés dans l'ancien bureau de Joëlle, mais ils n'ont un intérêt que dans le mois. Mais pas de limite fixée.

Point important : ils sont consultables par les membres du conseil municipal, pas par le public.

Un procès-verbal détaillé est envoyé aux Conseillers Municipaux dans un délai de quinze jours. Il mentionne notamment les noms des membres présents, absents, excusés et représentés.

« Il reproduit également le texte des intitulés de chaque question débattue avec le résultat des votes intervenus. Le procès-verbal constitue ainsi une synthèse sommaire des décisions du Conseil Municipal. »

Bernard Romier : Aujourd'hui, il faudra savoir si on continue à transcrire mot pour mot ou non, l'avantage est que ce qui a été dit est retranscrit.

Rien de particulier ?

CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS

ARTICLE 20 : COMMISSIONS MUNICIPALES- Pas de point à évoquer

ARTICLE 21 - COMITES CONSULTATIFS (L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE 22 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES alors là aussi on a en reparlé, on n'a pas le choix.

ARTICLE 23 - MODALITES DU DROIT D'EXPRESSION

CHAPITRE V -DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24 - REVISION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un droit d'expression, sous forme d'encart, limité à 2 000 caractères (mots, ponctuation, espaces ...compris) est ouvert dans les bulletins ou lettres d'information générale diffusés par la Commune et

sur le site Internet communal pour les Conseillers Municipaux n'appartenant pas à la majorité.

Eric Pradat : 2000, il a été fixé comment le 2000, parce que tu vois je suis très bavard donc 2000 je ne m'en sortirais pas

Bernard Romier : Au départ, c'est quand le Progrès nous a proposé un article sur l'urbanisme je crois, aux deux listes, il nous avait demandé 1500 caractères avec les espaces. Donc je suis parti de ce chiffre. On a débattu et on a fixé ce nombre de caractères.

Eric Pradat : Il y a des communes où c'est à la page, donc quand il y a une majorité et une minorité comme c'est le cas ici, il y a une expression de la majorité sur une page et une expression de la minorité sur une page et quelque soit le format. Je n'ai pas compté les caractères. Un bulletin municipal c'est épais. 2000 c'est bien mais ça oblige à des comptes d'apothicaires.

Bernard Romier : Je n'ai pas compté, Bruno, il y combien a de caractères dans le nouveau magazine.

Bruno Ramus : J'ai respecté mon quotat.

Bernard Romier: Mais le nombre ?

Bruno Ramus : moins de 2000.

Bernard Romier: 2000, vous verrez, on peut s'exprimer.

Eric Pradat : non mais c'est juste que je trouvais sympa de faire une page.

Bernard Romier: Une page cela parait énorme.

Dans une lettre effectivement 2000 caractères cela me parait suffisant.

Bernard Romier: A la région, chaque groupe à une page complète.

Eric Pradat : là c'était simple on pourrait avoir une page chacun.

Bernard Romier: Bon. On l'a étudié avec 5 membres de la majorité et 2 de l'opposition. Par la suite j'ai envoyé un mail à tous les participants dont notamment Bruno et Eliane qui m'ont répondu qu'ils ne comprenaient pas l'intérêt de mon mail.

J'explique mon mail : Quand on travaille ensemble, on trouve un consensus, tout le monde est d'accord, on part d'un bon sentiment, je pense que plus important que le texte, il y a l'esprit. On ne peut pas tout marquer. C'est impossible, c'était plutôt dans ce sens là. Moi ça me va très bien sauf s'il y a des dérapages.

Ce n'est pas une menace, on a trouvé un consensus, il y avait l'esprit, je pense que l'esprit sera respecté. Donc c'est dans ce sens là, afin d'apaiser.

Pas de question particulière.

Pour valider ce règlement intérieur du conseil municipal de Grézieu la varenne.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

b) Motion contre la proposition de Monsieur le Préfet de redécoupage de la carte intercommunale

Bernard Romier: C'est à l'initiative de la CCVL. On vous a mis l'explication. Le préfet cherche à activer la réforme des intercommunalités. Je ne sais pas si c'est voulu ou pas, mais il a fait une proposition provocante de nous rattacher à la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais c'est-à-dire de St Martin en Haut et la des communes de Chamousset en Lyonnais.

Il y a eu une réunion des présidents, qui leur ont fait connaître le non-sens. On a décidé à la CCVL, de faire une motion commune des 9 communes pour s'opposer à cette demande et faire une proposition de communauté de communes à l'échelle du SOL.

Mario Scarna : Il y a une cohérence de travail, cela fait plus de 10 ans qu'on travaille ensemble. On a élaboré et voté un schéma de cohérence territorial. Ce schéma qui nous donne une unité commune aux 4 communautés de communes, avec un projet de territoire ou on intègre la vie économique, les déplacements. C'est vraiment faire fit de ces 10 ans de travail, d'expériences communes que de vouloir éclater cette habitude de travail. On a appris à se connaître C'est les raisons pour lesquelles l'ensemble des communautés de communes, les 47 communes ont été désagréablement surpris par cette proposition faite par Mr le Préfet. Il faut savoir que quand les présidents ont été reçus, le Préfet n'était pas là, il s'est fait représenté, parce Mr le Préfet avait été convoqué pour de nouvelles fonctions.

Je vous propose de lire la motion, il y a une carte jointe pour vous montrer le SOL.

« Courrier de Motion à l'attention de Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet,

Dans un récent courrier vous nous avez fait part de votre souhait de poursuivre le processus de réforme de la carte territoriale, en particulier en ce qui concerne l'organisation de l'intercommunalité dans le sud du département.

Plus précisément, vous avez souhaité nous faire part de votre vision préconisant les regroupements suivants :

- La Communauté de communes de la Région de Condrieu avec la Communauté de communes du Pays Mornantais et avec la Communauté de communes de la Vallée du Garon.
- La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais avec la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais et la Communauté de communes de Chamousset en Lyonnais.

Nous venons par la présente vous faire part de notre désaccord avec ce découpage qui reviendrait à éclater sur 3 entités le territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais (SCOT), approuvé en 2011, qui regroupe les 4 Communautés de communes du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais et du Pays de l'Arbresle.

Ce désaccord vous a d'ailleurs été signifié par les présidents de ces Communautés de communes lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture le 27 mai 2014.

Les 4 Communautés de communes évoquées ci-dessus travaillent ensemble depuis plus de 11 ans au sein du SOL sur la base d'une idée encore plus ancienne. En effet, *« depuis 1999 les élus travaillent sur le projet de territoire à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, et affirment leur volonté de construire chaque jour une identité forte du territoire en plaçant l'habitant au cœur de leurs préoccupations »* Michel Oziol - ancien Président.

Les grands principes de cette construction ont été énoncés lors de l'élaboration du SCOT : *« Le territoire de l'Ouest Lyonnais entend s'affirmer comme un espace de vie et propose à ses habitants un modèle de développement équilibré entre espaces naturels, agricoles, économiques et résidentiels »*.

Le territoire du SOL constitue un ensemble homogène, cohérent et complémentaire qui a élaboré un projet de territoire comprenant deux axes :

- un axe de planification exposé dans le SCOT de l'Ouest Lyonnais, complété par un Document d'Aménagement Commercial (DAC), qui doit bientôt faire l'objet d'une enquête publique, et l'identification de périmètres protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) en partenariat avec le Département du Rhône.

- un axe de développement dans les domaines économique, d'aide à la création d'entreprise et de soutien à l'emploi et à la formation, du soutien à l'agriculture et de la promotion des produits locaux, de la mobilité, de l'habitat, du tourisme et de l'action culturelle. Enfin, dans le domaine de l'environnement, le SOL a mis en place un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ces actions de développement font l'objet d'une contractualisation avec la Région Rhône Alpes au travers d'un CDDRA.

L'intégration entre ces 4 communautés de communes est telle que, suite à la décision de l'Etat d'arrêter l'instruction gratuite des autorisations du droit des sols (ADS) pour le compte des communes, vos services nous ont encouragés à organiser la reprise de ces instructions dans le cadre d'un service mutualisé au sein du SOL. Ainsi, vous avez suggéré une mise à disposition de vos agents d'instruction localisés à l'antenne locale de Mornant au SOL à compter du 1^{er} septembre 2014, ce qui montre que vous partagez nos convictions sur la cohérence de ce territoire.

En définitive, si le processus de réforme de la carte territoriale devait être réactivé, compte tenu de l'étendue des domaines d'intervention du SOL, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'aménagement du territoire, de l'ancienneté de cette structure, ainsi que de la bonne harmonie régnant entre ses différentes composantes, il nous paraîtrait justifié de regrouper les 4 Communautés de communes dans ce périmètre. Toute autre solution reviendrait à remettre en cause l'ensemble du travail accompli depuis de nombreuses années et rendrait caduc le SCOT mis en place.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses..

Le SOL : Un territoire cohérent »

Bernard Romier : Est-ce qu'il y a des questions ?

Interruption de séance pour signature PV élection des sénateurs.

Jacques Meilhon : 2 remarques sur la forme, le Préfet nous écrit et nous demande notre avis et on lui répond par une motion contre, non on lui donne notre avis, il n'est pas nécessaire de lui formuler une motion contre.

Mario Scarna : je peux répondre ?

Bernard Romier : Oui

Mario Scarna : Notre réponse c'était de donner un non définitif, lorsque vous regardez la réponse en finale, on a tout un argumentaire et on lit à la fin « En définitive, si le processus de réforme de la carte territoriale devait être réactivé » ce terme est important, ce courrier n'est pas daté, on n'a jamais vu ça, envoyé dans un premier temps à quelques communes qui l'on fait passé aux

communautés de communes, on ne voulait pas s'engager. On répond qu'on a une vie commune.

Jacques Meilhon : C'est vrai que ce courrier pose problème, un il n'est pas daté, 2 il n'a pas de numéro donc pour le prendre en référence, ça devient compliqué. A la limite on peut se demander s'il est recevable dans la forme
2^{ème} remarque plus pratique pour l'ensemble des conseillers qui sont là, à moins que chacun d'entre nous est une vue extrêmement précise de l'ensemble du département du Rhône, il serait intéressant d'avoir une visualisation de tout ça et de notamment de la proposition du préfet, il aurait été souhaitable d'avoir une carte, et encore une fois je ne me prononce pas sur le fond mais quand on regarde la carte, je ne me prononce pas sur le fond le préfet à fait une proposition géographique, il regroupe des zones qui géographiquement ont une unité c'est pour ça si nous avions eu une carte, tout le monde aurait pu le voir. Mais l'argumentaire qu'on développe me paraît recevable.

Mario Scarna: par rapport à ça vous remarquerez que le courrier s'adresse au Sud du département. Cette restructuration a déjà eu lieu dans le Beaujolais et au Nord du département. Il y a eu une restructuration il y a 2 ans. Ceci ne s'adresse qu'au Sud du département. Petit à petit, le département va être vidé de sa substance, pour éviter un référendum par rapport à ça, l'Etat va petit à petit enlever toutes les prérogatives du département pour en faire une coquille vide. Et ces prérogatives vont être données aux communautés de communes en particulier d'une part et à la région d'autre part. La région qui aura entre autres les compétences voirie, collèges etc.. Les compétences sociales par exemple seront transférées aux communautés de communes.

Jacques Meilhon : il est dommage dans ce courrier que le Préfet ne développe pas un argumentaire sur sa proposition.

Mario Scarna : c'est ce qu'on disait, c'est pour faire réagir les communes et les communautés de communes. On a eu cet après-midi une réunion avec le SIMOLY et ils ont eu exactement la même analyse que nous. Le SIMOLY : Syndicat des Monts du Lyonnais qui regroupe 4 communautés de communes.

Mario Scarna : Le Préfet est un représentant de l'Etat. Cette motion suivant nos sensibilités de territoire ou autre, peut être légèrement modifiée. Les communes de la CCVL prennent ce texte-ci par contre coté de l'arbrésle on ne sait pas du tout.

Bernard Romier: Je vous propose de voter cette motion.

Qui est pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

c) Commission Communale des Impôts Directs Locaux

Bernard Romier: Il y en a parmi vous qui y ont déjà siégé. Claudine, tu peux expliquer en quoi cela consiste ?

Claudine Roche: c'est une réunion, ou nous sommes environ 6-7 personnes, plus l'inspecteur des impôts. Nous avons une liste avec les adresses, les lots, l'index qui est mis pour les impôts locaux. Quelque fois il y a des remarques. L'inspecteur des impôts nous l'apporte tout prêt, on accepte, on adopte ces propositions. Cela dure environ 3 heures dans la journée.

Bernard Romier : Il faut 8 titulaires et 8 suppléants. Arminda a contacté certaines personnes qui ont accepté. Sachant que pour le quorum il faut au moins 5 ou 6 personnes.

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	Madame MARJOLLET Andrée	Monsieur GRATALOUP Pierre
2	Monsieur CROYET Gérard	Madame ROCHE Claudine
3	Monsieur JACOB André	Madame JERDON Sylvie
4	Monsieur FAURE Yvon	Madame FAYOLLE Monia
5	Monsieur GUIDET Pierre	Madame FORAT Monique
6	Monsieur MEILHON Jacques	Madame PERRIER Murielle
7	Monsieur FORAT Jaques	Monsieur CHAPPAZ Jean-Marc
8	Monsieur JULLIEN Christian	Monsieur BOUVET Patrick

Sophie Montagnier : il faut la parité ?

Bernard Romier : Non non pas de parité.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

d) Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux (CIID)

Bernard Romier : Elle a à peu près les mêmes fonctions au niveau intercommunale.

Il nous faut 3 titulaires et 3 membres suppléants.

En titulaires, il y aurait Christian JULLIEN, Pierre GRATALOUP et Bruno RAMUS.

En suppléants : Madame Laurence MEUNIER, Monsieur Jacques FORAT et Madame Eliane BERTIN.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

e) Désignation des membres des Comités Consultatifs Techniques CCVL

Bernard Romier : La CCVL a créé 13 comités consultatifs. On a prévu 3 personnes par comité mais ce n'est pas limité.

Mario Scarna : On était hyper représenté au début et beaucoup moins à la fin.

Culture/tourisme : Chantal VARAGNAT/Laurence MEUNIER/ Murielle PERRIER

Vice- Président : Bernard Servanin

Communication : Pierre GRATALOUP/Chantal VARAGNAT

Vice- Président : Bernard Servanin

Inter'Val : Pierre GRATALOUP/Chantal VARAGNAT/Sophie MONTAGNIER/Sylvie JERDON/ Laurent FOUGEROUX

Vice- Président : Bernard Servanin

Politique du logement : Sophie MONTAGNIER/ Renée TORRES

Vice- Président : Laurence Perrin

Agriculture : Béatrice BOULANGE/ Laurence MEUNIER

Vice- Président : Mario Scarna

Environnement / Développement durable : Eric PRADAT/ Jean-Marc CHAPPAZ

Vice- Président : Mario Scarna

Voirie : Jacques MEILHON/ Jean-Luc DUVILLARD

Vice- Président : Mario Scarna

Développement économique / Emploi : Christian JULLIEN/ Béatrice BOULANGE/ Eliane BERTIN/ Renée TORRES

Vice- Président : Alain Badoil

Sports et loisirs : Laurence MEUNIER/ Bernard GUY/ Emilie SOLLIER

Vice- Président : Jean-Marc Thimonier

Petite enfance / Jeunesse : Renée TORRES/ Eliane BERTIN/ Julie ROOSES/ Emilie SOLLIER

Vice- Président : Sébastien Bouchard

Jacques Meilhon: Je souhaiterais formuler une demande suite à une expérience malheureuse que nous avons vécu Mario en moi en voirie, mais c'est valable pour toutes les réunions et les comités il serait souhaitable avant les réunions à la CCVL que les gens qui

représentent la commune qui doivent aller représenter la commune se mettent d'accord avant, pour essayer de parler d'une seule voie. Nous avons vécu une expérience difficile ou nous nous sommes rendus un jour à une réunion ou nous ignorions de quoi il s'agissait et les seuls présents, et je peux vous préciser que c'est une situation difficile à vivre surtout lorsque la commune a demandé 10 fois plus de ce qu'elle avait droit. Vous imaginez les autres comme ils apprécient et ils vous expliquent leur façon de penser.

Béatrice Boulange : Je suis d'accord avec Jacques, on en a déjà parlé en aparté, c'est important qu'on représente d'une voie la commune.

Bernard Romier : D'une façon plus générale Nous avons eu un aparté avec Béatrice, c'est le cas aussi sur la position pour les syndicats. La remarque de J.Meilhon peut être généralisée aux syndicats.

Bernard Romier : d'autres remarques ?

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

f) Désignation délégués SYTRAL

Bernard Romier : Constitution d'un collège d'électeurs pour élire un délégué sur le territoire de Grézieu-La-Varenne-Brindas -Sainte Consorce - Messimy -Thurins au SYTRAL

Dans les statuts du SYTRAL, il faut un représentant parmi les communes d'une même intercommunalité. Chaponost est seul donc 1 voix.

Sur la CCVL il y a 5 communes qui ont adhérées au SYTRAL, donc ces communes ont droit à un délégué. Ce délégué il faut le désigner. On ne l'a pas encore fait au Conseil.

Il y avait Moi-même, André Marjollet et Jacques Forat et la déléguée a été Mme AGARAT.

Sachant qu'ne principe le délégué est élu pour 2 ans. On devait procéder rapidement : on ne l'a pas passé en Conseil, la candidate était Catherine DI FOLCO qui a été élue à l'unanimité. C'est elle qui va représenter nos 5 communes pour 2 ans. Et après dans 2 ans il faudra en désigner un autre.

Elle s'est engagée, lorsque il y aura des réunions au Sytral à nous faire savoir en amont, au moins les points qui concernent notre territoire. Nous ferons remonter les points à Catherine pour qu'elle en fasse part au SYTRAL. Voilà l'explication.

Donc, parmi les candidats, je voudrais me représenter, Jacques aussi, Monia est intéressée, est-ce qu'il y a d'autres.

Eric Pradat : moi je suis intéressé parce que je suis abonné au TCL depuis 25 ans, à ce titre je suis un utilisateur assidu des TCL j'aurais bien aimé être désigné grand électeur.

Monia Fayolle : C'est pour cette raison que je me suis proposée, parce que je suis utilisatrice et mes 2 fils sont utilisateurs aussi

Eric Pradat : voila je rejoins Monia, en tant qu'utilisateur on se sent légitimes.

Bernard Romier : Comme il y a 4 candidats, Bernard Romier, Jacques Forat, Monia Fayolle et Eric Pradat je vous propose de voter.

Bruno Ramus : Ceci étant, si je peux me permettre monsieur le maire, au titre de l'équité ce serait bien que vous puissiez faire une proposition avec un candidat de notre groupe.

Bernard Romier : Le problème, c'est que je souhaite être candidat, Jacques Forat a suivi le dossier il s'est impliqué dans tout ce qui est transports, en particulier la mise en place du terminus, Monia s'est beaucoup impliquée au titre des parents d'élèves, ce n'est pas que je n'apprécie pas Eric bien au contraire mais je ne peux décemment pas leur demander de se retirer. Voilà mon point de vue.

Eric Pradat : Mais toi t'es pas obligé d'y être.

Bernard Romier : c'est qu'il y a tous les maires.

Eric Pradat : je te représenterais.

Bernard Romier : ce n'est pas le problème mais je pense que s'il y a besoin de râler ou d'appuyer, cela peut paraître un prétentieux mais si je râle, cela aura peut-être un peu plus de poids.

On vote en mettant 3 noms.

29 bulletins de vote.

B.ROMIER :29

J.FORAT :29

M.FAYOLLE :22

E.PRADAT :7

Donc les 3 délégués sont : Bernard ROMIER/ Jacques FORAT/ Monia FAYOLLE

g) Désignation d'un délégué à l'AGEPA

L'AGEPA : Association de Gestion de Personnes Agées, Vous avez la notice explicative, c'est l'association qui gère les Emeraudes à Vaugneray. Il faut que l'on désigne un ou une représentante.

Est-ce que Eliane serait intéressée.

Sophie Montagnier : moi j'en ai parlé avec Eliane

Qui est pour Eliane : 29

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

h) Désignation représentants pour le suivi du Schéma de Développement Commercial (SDC)

Bernard Romier : Le Schéma de Développement Commercial (SDC). Il faut un titulaire et un suppléant.

Mario Scarna : Son objectif de doter le territoire d'une politique de développement commercial. Cela a été engagé sur le territoire de la CCVL en 2011. Ce schéma relève de la compétence de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Il est indicatif, mais il va servir de base au DAC (Document d'Aménagement Commercial) qui sera

rédigé par les 4 communautés de communes et ce DAC s'imposera à toutes les communes.

La délibération N° 105/2010 du conseil de communauté en date du 04 novembre 2010 approuve une convention de partenariat entre le SOL et la CCVL pour la réalisation d'un Schéma de Développement Commercial sur le territoire de la CCVL. Cette élaboration s'est faite en partenariat et en concertation avec les acteurs locaux du commerce. Un partenariat en particulier avec la chambre consulaire, la CCI, Cap à l'ouest et les associations de commerçants, les communes et la CCVL.

Rappel de la stratégie retenue :

Cela n'a pas un effet de contrainte, par contre c'est en sorte une règle. Il y a une hiérarchie par niveau de polarité. Le potentiel des communes a été classé selon différents critères. Une seule commune à cette polarité majeure, c'est Grézieu, vous avez des pôles intermédiaires, Vaugneray et Brindas et des pôles de relais, messimy et Thurins et des pôles de proximité, Yzeron, Pollionnay et St Consorce.

- Diversifier la réponse aux besoins de consommation sur le territoire tout en préservant les équilibres
- Assurer le maintien et le confortement du maillage de l'offre de première nécessité. Cette offre c'est en particulier l'alimentaire, développement dans des structures de proximité.
- Accueillir l'offre commerciale au plus près des cœurs de villages. On privilégie une logique de maillage, maintient du pôle majeur et on a essayé de conforter dans l'alimentaire toujours les pôles intermédiaires.
- Créer des conditions d'accueil des activités marchandes en centralités urbaines. Pour ce faire on a développé des actions transversales au niveau de la CCVL qui s'articule sur divers actions, création du SDC, mis en place d'un comité de suivi, et de gestion des linéaires marchands, inscription d'une stratégie commerciale dans nos PLUS.
- Mener une réflexion sur les principaux centre bourg afin d'agir sur l'aménagement urbain. C'est la mise en place d'une signalétique commune communautaire. Il faudrait adapter l'offre commerciale aux nouveaux comportements d'achats. Privilégiez les circuits courts et mise en place d'e-commerces.

Bernard Romier : Il faut que l'on désigne un candidat titulaire. Mario ? Bruno tu es candidat ?

Bruno Ramus : oui, un commentaire tout de même si je peux me permettre sans porter ombrage et avec tout le respect et la sympathie que je porte à Mario, je suis un peu surpris de cette candidature qui manifestement est fondée sur l'antériorité, le passé mais quelque part c'est un peu choquant parce que, autorisez moi à dire que Mario est omniprésent dans de très très nombreuses commissions de l'intercommunalité et que quelque part il y a un peu une situation de monopole, cela n'ouvre pas les possibilités à d'autres conseillers municipaux que nous sommes. Voilà, c'est une

remarque, 3 fois vice-président, archi représentants plus plus plus.. Au bout d'un moment c'est pensée unique. Voilà, c'est mon commentaire. Après les gens voteront.

Mario Scarna : Après juste une petite remarque, c'est vrai que Bruno est inquiet par rapport à mon emploi du temps. Je le gère assez bien Bruno, je te rassure. Ce que je voudrais dire, par rapport à cette délégation, j'ai effectivement une certaine connaissance de ces dossiers, j'ai une certaine connaissance de ce schéma et je ne trouve pas moi choquant qu'on puisse profiter de cela.

Bruno Ramus : sous entendu que moi je n'ai pas de connaissance ?

Mario Scarna : Peut être pas sur ce dossier.

Bruno Ramus : quand on est enraciné, on a forcément une connaissance perpétuelle mais je te remercie il ne faut pas douter de mes capacités à comprendre certaines choses. C'est une remarque après les gens vont voter.

Bernard Romier : En suppléants, des candidats ? Béatrice, Christian ?

Bruno Ramus : je propose Eliane mais je pense que ce n'est pas la peine.

Bernard Romier : On va voter à bulletin secret. En titulaire, 2 candidats, Mario Scarna et Bruno Ramus.

Béatrice Boulange : Je trouve que c'est dommage cette remarque, il serait regrettable de ne pas profiter de la technicité qu'a acquis Mario au-delà de l'aspect politique et puis votre voix et vos idées seront les bienvenues comme l'a dit tout à l'heure Jacques, on est là pour discuter et faire avancer plutôt que de prendre des sièges. Faire confiance à la technicité qu'a acquise Mario parce que c'est quand même des gros dossiers, c'est complexe, voilà pour éviter les frustrations.

Bernard Romier : c'est enregistré.

Bernard Romier : Nombre de bulletins : 29

Bernard Romier : Ca serait bien d'arrêter les portables dans le public.

Mario Scarna : 22

Bruno Ramus : 7

Bernard Romier : Donc titulaire Mario Scarna.

Christian Jullien : Je retire ma candidature en tant que suppléant.

Bernard Romier : Suppléants, il reste 2 candidates Béatrice Boulange, et Eliane Bertin.

Bernard Romier : Nombre de bulletins : 29

Béatrice Boulange : 22

Eliane Bertin : 7

Bernard Romier : suppléante Béatrice Boulange

i) Commission MAPA

Bernard Romier : Marché à Procédure Adaptée, ne pas confondre avec la commission d'appel d'offres. Je vous propose de faire ce que nous avons fait au précédent mandat, c'est de prendre les mêmes membres que la commission appels d'offres. La commission d'appel d'offres est obligatoire, celle-ci est facultative. Il faudra voir les montants qui « déclenchent » la commission MAPA. On réunira les membres.

Personne ne s'y oppose ? Sachant également que je suis membre de droit. Je vous propose de reconduire les mêmes titulaires, les mêmes suppléants.

Qui est pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M JULLIEN Christian	M BOUVET Patrick
M DUVILLARD Jean Luc	M CHAPPAZ Jean Marc
M FORAT Jacques	M GRATALOUP Pierre
M RAMUS Bruno	Mme VARAGNAT Chantal
M MEILHON Jacques	Mme BERTIN Eliane

4° - Finances :

a) Délibération modificative n° 2014/03

Bernard Romier : Avant de passer la parole à Christian Jullien, il y a Bruno qui a envoyé ce jour un mail concernant la suppression de la commission finances.

Lecture du mail :

« Monsieur le maire,

Il est regrettable que vous ayez décrété d'annuler la commission générale finances Communales prévue le 6 juin dernier car elle aurait assurément apporté à tous les conseillers Municipaux l'indispensable éclairage sur le budget 2014 de la commune qui fut voté par le conseil municipal antérieur.

Ainsi, à la date du présent envoi, seuls les conseillers municipaux du précédent mandat disposent du détail de toutes les lignes budgétaires des chapitres fonctionnement et investissement, ceci au détriment des nouveaux élus (hors exécutif) à qui vous n'avez point transmis ces éléments clefs. Le budget 2014 ne leur a été ni présenté, ni commenté.

Une décision modificative au budget est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 20 juin.

Quand bien même il y eut auparavant une commission finances, dont nul ne contestera l'analyse, la qualité et la pertinence des propositions ; à la lecture des pièces fournies pour délibération du point 4a à l'ordre du jour de ce conseil municipal, il apparait que les conseillers municipaux, et en particulier certains nouveaux élus, ne disposeront pas de tout l'éclairage nécessaire à la compréhension de l'objet de la demande modificative budgétaire et à son analyse préalable.

Bien qu'ayant apporté aux 12 participants les explications théoriques et pédagogiques de

base inhérentes aux pratiques des finances communales, pour autant la séance de formation du samedi 14 juin n'a nullement répondu aux minimas évoqués dans ces précédentes lignes. Aussi il est donc certain que dans ce contexte des conseillers municipaux voteront de nouveau en totale méconnaissance du sujet.

La commission générale que vous avez annulée aurait été assurément participative, instructive, et constructive. En imposant une telle décision vous avez coupé court à l'information des conseillers municipaux, aux explications et au débat autour d'un thème qui relève de la plus haute importance communale et qui concerne tous les élus.

Nous le soulignons et le déplorons.

Bruno RAMUS

Pour le groupe Grézieu un Nouveau Souffle »

Bernard Romier : Je vais te répondre, je l'ai amené exprès. Au départ on avait prévu, j'en avais parlé avec Eliane, de fonctionner comme un budget supplémentaire : Adjoints, commission finances, Commission générale », or il s'est avéré après avoir consulté le trésorier de Vaugneray, on arrive à environ 230 000 euros de mémoire qu'il n'était pas nécessaire d'un point de vue administrative de faire un budget supplémentaire et sachant que par le passé on a fait des DM bien plus importantes sur d'autres sujets. On a étudié en adjoints, on a réunit la commission finances ou ont participé en particulier Eliane et Renée et les documents leurs ont été remis, j'ai refait une réunion avec ceux de mon équipe pour préparer le conseil municipal. Libre à Eliane et à Renée de faire pareil. Sachant aussi que les modifications étant peu importantes, il ne nous a pas paru nécessaire de faire de la réunionite et de fournir les explications en réunion, puisqu'on vous les fournies ce soir. Sachant aussi que d'après la lettre tu aurais voulu qu'on réexplique le budget 2014.

Bruno Ramus : ben on moins qu'on le commente.

Bernard Romier : Sachant qu'en février 2014 on avait consacré une séance entière donc ce soir cela aurait été difficile. Sachant que pour compenser cette « non-explication ». Christian et Mme la DGS ont fait une réunion un samedi matin de 09h00 à 12h00, de façon à expliquer le budget comment il fonctionne, que les nouveaux puissent avoir les connaissances pour le budget 2015.

Par contre ce soir, on va expliquer les différentes sommes qui sont rajoutées au budget. Nous ne voulions pas avoir recours à l'emprunt donc on a réduit nos souhaits. Voilà la raison pour laquelle il ne nous a pas paru nécessaire de faire une commission générale. On a préféré une réunion pédagogique d'explications pour se préparer au budget 2015, c'était pour n'exclure personne.

Bruno Ramus : Tout est dit dans le courrier, on ne va pas ré argumenter, redévelopper, je pense et je parle aussi au nom de mes autres colistiers qu'à partir du moment où un budget a été voté par un autre conseil municipal il m'apparaîtrait tout à fait légitime, logique et normal que le budget soit au moins expliqué au niveau d'une réunion de travail donc pourquoi pas, une commission générale. Que ca nous soit présenté, commenté, qu'on sache un peu les lignes qui sont positionnées. Ce que représente le budget de la voirie ? Ce

que représente les lignes qui sont mises en place au niveau des investissements qui ont été prévus et imaginés par nos précédents conseils municipaux quand bien même il peut y avoir un effet de continuité pour certains, le discours qui consiste à dire vous aviez des représentants, vous n'aviez qu'à vous concerter. C'est une façon de voir les choses ceci étant il n'y a pas d'info officielle en dehors du conseil. Ici il y a un certain nombre de personnes, dont des nouveaux, dont je suis, qui ne connaissent pas le budget qui a été voté il y a quelques mois. S'il s'agit de regarder sur le strict aspect comptable etc. et j'anticipe sur le débat, donc sur la mécanique comptable, j'ai suffisamment pratiqué pour savoir qu'il n'y a pas de soucis, mais quelque part, j'aime bien savoir quand on enlève un chiffre sur une ligne. Et quelque part, il est intéressant de savoir pourquoi cette ligne et pas une autre. Ce n'est pas le fait de remettre en cause, c'est le fait de comprendre et de savoir de quoi on parle.

Bernard Romier : On a fait des dépenses supplémentaires qu'on compense avec des rentrées supplémentaires. Le budget 2014 n'a pas été modifié, on a rajouté des dépenses donc des recettes en face. Et puis les nouveaux, ils sont essentiellement de notre liste. Vous connaissez le budget. Le nouveau chez vous c'est Eric. Eric, nouveau au point de vue niveau budget, avec son métier, il a des facilités si je puis dire. Par contre, je pensais à des personnes nouvelles c'était le but de la réunion d'information faite par Christian et Arminda du samedi matin.

Bruno Ramus : D'accord, mon soucis étant, c'est qu'il me semble qu'il n'y a pas eu pléthore de participants, j'imagine que les gens avaient des obligations. Ce n'était pas une nécessité d'être présent.

Bernard Romier : Excuses moi, j'ai eu l'expérience par le passé des commissions générales, il y en a beaucoup qui les ont demandées en fin de mandat, pour au final se retrouver à 13 ou 14 participants et les demandeurs n'étaient pas là !

Bruno Ramus : D'accord mais elle a au moins le mérite d'exister, de ne pas être contestée au titre de ne pas avoir été faite, et j'en termine comme indiqué sur le courrier à cette date et à cette heure, nous n'avons pas le compte rendu de la commission finances en question. C'est tout. Donc il y a une minorité qui a connaissance de certaines informations officiellement et d'autres pas et je trouve cela un peu dommage au titre de la transparence. Je pense, je ne sais pas si mes colistiers ont quelque chose à rajouter ? Maintenant tout est dit, tout est écrit.

Bernard Romier : Bien, je vous propose qu'on passe à cette DM, je vais donner la parole à Christian.

Christian Jullien : pour conclure l'intervention de Bruno et du Maire, je dirais que le budget qui a été voté pour 2014, est à disposition de tous les citoyens, je parle pour le public, et il peut être largement vu, à disposition et vous pouvez largement travailler dessus. Et j'espère que vous, en tant qu'équipe opposante, vous avez pu le travailler, un petit peu.

Bruno Ramus : un petit peu.

Christian Jullien : puisqu'il est à disposition de tous les citoyens.

Eric Pradat : quelques minutes

Christian Jullien : En ce qui nous concerne, décision modificative au budget N°3. Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, l'inscription de crédits supplémentaires pour la section d'investissement a été étudiée lors de diverses commissions puis validée comme suit par la commission finances. Donc investissements, dépenses nous allons reprendre les chapitres.

Investissement dépenses :

202 Documents d'urbanisme +
15.000,00

Christian Jullien : Il s'agit de documents d'urbanisme pour la révision PLU suite à la suppression du COS qui a été décidé par la loi Alur.

Jacques Forat : Et aussi pour modifier le nuancier des façades de la commune, qui n'a pas été révisé depuis 25 ans.

Bernard Romier : Dans ce contexte, on n'en est pas encore là, mais je pense qu'au mois de septembre de on proposera d'ouvrir une modification du PLU notamment avec la loi alur pour compenser les disparitions.

2031 Frais d'études + 20.000,00

Christian Jullien: Il s'agit de frais d'étude pour le nouveau local technique qui est accolé à la Halle.

205 Logiciels + 3.000,00

Christian Jullien: Il s'agit de 2 logiciels, un de prospective financière et un logiciel pour les écoles.

21571 Matériel roulant +
13.750,00

Christian Jullien : Il s'agit d'un véhicule qui a été accidenté et qu'il nous faut remplacer pour la somme de 13750 euros.

Bernard Romier: Le kangoo de mémoire

2183 Matériel informatique +
1.160,00

Christian Jullien : Il s'agit d'un ordinateur pour l'espace jeunes.

2184 Mobilier + 4.500,00

Christian Jullien : Il s'agit de 4000 pour l'équipement de la 18^{ème} classe et 500euros pour 2 frigos.

2188 Autres immobilisations -
1.160,00

Christian Jullien : Il s'agit d'un jeu d'écriture puisqu'on l'avait au dessus en 2183.

2188 Autres immobilisations +
13.800,00

Christian Jullien : Il y a plusieurs choses, une grille de protection pour l'orgue de l'Eglise, pour la somme de 1300 euros, un montant de 500 euros pour de la sono, une somme de 10000 euros pour

les rythmes scolaires, et 2000 euros pour un ou des cylindres de porte pour le centre d'animation qui s'avèrent nécessaire à changer suite au passage de la commission de sécurité.

2313 Constructions

+

117.800,00

Christian Jullien: Là également plusieurs choses, je vais commencer par le plus important, la somme de 85 000 euros, il s'agit de la réparation du toit de la salle de sport Eugène Catalon. Ensuite une somme de 30 000 euros, au titre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le futur groupe scolaire maternelle, et une somme de 2800 euros, remis en état du skate parc suite à une usure normale.

Eric Bessenay : au niveau de la salle Eugène Catalon, il y a plusieurs fuites qui avaient été décelées. D'une part au niveau du DOJO, la salle du judo, y'avait la toiture polytuiles de la salle ASM qui avait été dégradée suite à des intrusions sur la toiture, la toiture ne jouait plus son rôle et cela générant des infiltrations. Ensuite, au niveau de la grande toiture, au niveau de la verrière, en dessus des gradins, il y avait un affaissement et de fait, des infiltrations d'eau, donc il y a une première société qui est passée faire un devis pour avoir une idée du budget à allouer et c'est pour cela qu'il y a 400m² de toiture polytuiles à remplacer. Ce qui fait la majorité de la somme, ensuite il y a toute l'étanchéité de la toiture du Dojo qui est un bitume donc là qui va être à refaire et au niveau de la toiture du gymnase, c'est pareil, réfection de l'étanchéité et on va faire une étude pour les évacuations d'eaux. Le budget n'est pas finalisé mais la première enveloppe sera de cet ordre là. Le devis sera affiné dans les jours qui viennent avec 2 autres devis en cours de réalisation.

Jacques Meilhon: Est-ce qu'on a étudié ou budgété l'étude d'un moyen d'empêcher les intrusions sur cette toiture car en la matière, la commune est responsable.

Eric Bessenay : justement on est en train de l'étudier, mais ce n'est pas simple.

Jacques Meilhon: Je veux bien le croire.

Bernard Romier : Il n'y a pas que le vandalisme, il y a aussi l'usure.

Eric Bessenay : Au niveau de la toiture polytuiles c'est une chose. Puis au niveau du Dojo il y a effectivement, comme il y a eu un faïençage de la structure bitumée, l'eau s'est infiltrée et dessous le bac acier s'est perforé. C'est un phénomène exceptionnel, d'après l'installateur, parce que normalement le bac acier aurait dû jouer son rôle d'étanchéité, mais il devait y avoir une malfaçon à l'époque du bac acier ou une faiblesse du bac acier, ce qui fait qu'il a perforé. De fait, cela fait vite des chiffres assez hauts.

Béatrice Boulange: Ca n'a jamais été refait ? Depuis la création ?

Eric Bessenay : Non, d'après les fournisseurs, c'est à peu près la durée de vie des plaques bitumées, ils parlaient de recréer une surface bitumée par-dessus. Sauf que, quand ils ont fait les

carottages ils se sont aperçus qu'il y avait déjà eu un rechapage, donc on ne peut plus rechapier par-dessus. Il faut enlever car les réglementations ne permettent pas de faire un millefeuille. Tout sera affiné dans les prochaines semaines.

2315 Installations, matériel et outillage tech +
44.000,00

Christian Jullien : provision pour le réseau d'eau pluviale de 12 000 euros, une provision de 20 000 euros pour le parking devant la pharmacie, 5 000 euros pour une extension de XX et 7000 il s'agit du cheminement pour aller au tennis.

Jacques Forat : La commune se doit de prendre en charge les renforcements des réseaux d'eaux pluviales, donc la commune doit investir.

Bernard Romier : Le cheminement piéton au sein du site sportif, on en avait parlé, il sera à l'intérieur de l'enceinte. Le cheminement sera séparé de la route par la barrière et permettra aux jeunes de se déplacer sans longer la route. Ou au moins jeunes...

2184-0701 Restructuration restaurant scolaire -
6.000,00

Christian Jullien : changement de compte avec le 2031-0701
2031-0701 Restructuration restaurant scolaire +
6.000,00

Total investissement dépenses +

231.850,00 euros

Christian Jullien : Pour cela il faut équilibrer donc page 2, partie recettes.

Investissement recettes :

10223 TLE +
75.000,00

Christian Jullien : Taxe locale d'équipements
10226 Taxe d'aménagement
+ 36.000,00

Christian Jullien : Taxe d'aménagement
1641 Emprunt en euros +
120.850,00

Christian Jullien : c'est un emprunt d'équilibre pour un montant de 120.850 euros.

Total investissement recettes + 231.850,00 €

Bernard Romier : Sachant que l'emprunt n'a pratiquement aucune chance d'être réalisé. Il faudrait que tout ce qui est inscrit en section d'investissements soit consommé à 100%, ce qui veut dire en fait que cet emprunt ne sera pas en principe réalisé. Les 75 000 euros et les 36 000 euros ce sont des sommes estimées. Est-ce qu'il y a des questions ? Non

Je vous propose de voter cette DM.

Contre : 0

Absentions : 7

Pour : 22

Bruno Ramus : est-ce que je peux me permettre une remarque, simplement dans l'absolu, je tiens quand même à préciser bien évidemment, que nous ne sommes pas contre tous ces chiffres bien au contraire, puisqu'ils sont là pour équilibrer le budget. Mais notre opposition de ne pas participer au vote découle simplement de la méthode qui a été décrite.

Bernard Romier : Simplement s'abstenir. Et non pas ne pas participer au vote.

Bruno Ramus : oui s'abstenir. C'est par rapport, à la méthode et non pas sur le fond.

Bernard Romier : D'accord c'est par rapport au courrier que tu avais fait.

b) Produits Amendes de police

Jean-Luc Duvillard : Comme chaque année, nous sommes amenés à voter l'utilisation des amendes de police, sachant que nos amendes de police, ce ne sont pas les amendes distribuées par notre police municipale mais c'est une péréquation et c'est le département qui nous alloue une somme par rapport aux amendes de police. Ces amendes de police sont utilisées à des améliorations au niveau de la sécurité et de la voirie. Cette année, nous proposons de continuer le cheminement piéton se situant entre l'OPAC et le chemin du Martin, au niveau des Ferrières. C'est en fait une continuité d'un cheminement piéton qui avait été demandé par des riverains sur une zone dangereuse, on a fait une première tranche l'année passée là on terminerai cette tranche. Cette tranche partirait de l'OPAC en descendant jusqu'au chemin du Martin. C'est-à-dire une longueur d'environ 70 à 75 mètres. Un aménagement par la CCVL au niveau de l'axe de la chaussée avec des côtelés. A l'heure d'aujourd'hui combien on aura de subvention, on le saura après, on a un devis de 3653,48 euros pour cet aménagement, par rapport aux chiffres des dernières années la subvention moyenne est entre 1200 et 1900 euros. Voilà pour le projet de cette année ?

Bernard Romier : Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires souhaitées ? Je vous propose de prendre délibération dans ce sens. De Porter notre choix sur le prolongement du cheminement piétonnier le long de la Voie Nouvelle des Ferrières. De solliciter l'octroi d'une subvention sur le produit des amendes de police pour le projet précité. De s'engager à réaliser les travaux désignés ci-dessus au titre des amendes de police.

Vote :
Pour : 29
Contre : 1
Abstention: 0

B° Points ne donnant pas lieu à délibérations

1° - Points ne donnant pas lieu à débats

a) Questions Ecrites

b) Questions Orales

2°- Syndicats et Commissions

Prochain Conseil Municipal le 18 juillet à 20h30

Fin de séance 22h00

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-la-Varenne